

Réf : DO39/SDT/DRT/ 82/2024

El oued le : 03/06/2024

À

Mr, Le Gérant du ETS SOUALEH Alila Hamza

OBJET : MISE EN DEMEURE N°01.

- Vu le contrat N°65/2022 du 20/09/2022 portant sur les Travaux Neufs Canalisations Urbaine.
- **ETS SOUALEH Alila Hamza**
- **Rattachement Nouveau siège au profit de la Micro zone d'activité Commune BAYADÁ**
- Vu le délai contractuel arrêté à 50 jours calendaire.
- Vu l'ODS de démarrage N°26/2024 du 17/03/2024.
- Vu l'ODS d'arrêt N°45/2024 du 13/05/2024.

Votre entreprise sise à El oued inscrite au registre de commerce 39/00-2750042A15, est MISE EN DEMEUR pour le retard à l'effet :

- De prendre en charge les droits de l'autorisation de voirie pour établir l'ODS de reprise de travaux.

Faute d'obtempérer aux injonctions de la présence mise en demeure, et sans préjudice des autres recours qu'Algérie Télécom détient au titre du contrat, Il sera procédé à l'application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.

Le Directeur



ALGERIE TELECOM
Directeur Opérationnel Télécom
EL Oued

Mr. HAMIED Ali